

Le procès de Habré suspendu, le juge ordonne sa comparution de force

APA, 20-07-2015 Dakar (Sénégal) - Le président des Chambres africaines extraordinaires (CAE), Gberdao Gustave Kam, a décidé de suspendre jusqu'à demain mardi matin, le procès de l'ex-président Hissène Habré (1982-1991) ordonnant que l'accusé soit conduit de force pour répondre des accusations portées à son encontre. Le juge a pris cette décision suite au refus de Habré de comparaître à la barre au démarrage de son procès. En réponse à une sommation de l'huissier à comparaître, lue par le président des CAE, Habré déclare : "ces chambres que j'appelle "Comités administratifs extraordinaires" sont illégitimes et illégales".

Poursuivant l'ex-président tchadien note dans le procès-verbal : "Ceux qui y siègent ne sont pas des juges mais de simples fonctionnaires au service d'une mission commandée donc politique". Habré clame aussi : "J'ai été kidnappé depuis détenu, par conséquent, je ne vais pas répondre à aucune démarche du Comité administratif extraordinaire dont les activités sont illégitimes et illégales". Le procès de Hissène Habré, accusé notamment de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, s'est ouvert ce lundi à Dakar avec une cérémonie officielle marquée par plusieurs détails. Le procès a été suspendu jusqu'à 15 heures (locales et GMT), du fait de l'attitude de l'ex-président qui a refusé de répondre à l'appel du président de la Cour, le Burkinabé Gberdao Gustave Kam. A l'ouverture de l'audience, l'huissier a déclaré qu'il s'agissait d'une mascarade. Trés agité, l'ancien président tchadien tout de blanc vêtu et la tête couverte d'un tissu blanc, s'est écrié : "Je n'ai pas d'avocats. C'est une mascarade. A bas l'impérialisme ! A bas le néocolonialisme !". Initialement, le procès de Habré doit durer trois mois.